



L'école à domicile

Les 20 ans d'un service dédié aux enfants

C'est un service unique dans Vosges. On le doit aux Pupilles de l'enseignement public. Depuis deux décennies, le Sapad, service d'assistance pédagogique à domicile, accompagne des enfants malades ou accidentés dans leur scolarité.

Il fête, ce printemps, ses 20 ans. Il est unique dans le département des Vosges. Le Service d'assistance pédagogique à domicile (Sapad) – ou « l'école à domicile pour les enfants et adolescents malades ou accidentés » – a pour mission de mettre en place dans le département une scolarité à domicile, et ce de la grande section de maternelle à la terminale des lycées, pour des enfants et adolescents qui ne peuvent fréquenter leur classe ou le font trop irrégulièrement pour des raisons médicales – maladies somatiques, psychologiques, accidents, autres...

« C'est un service public, donc entièrement gratuit pour les familles », souligne Virginie Voirpy, chargée de communication, qui rappelle que l'an dernier « une centaine d'enfants et adolescents vosgiens ont ainsi pu suivre une scolarité à domicile, dispensée par 143 enseignants bénévoles, retraités de l'Education nationale ». Ce qui représente 893 heures de cours et 792 interventions.

En fait, l'initiative prise en 1991 développe également d'autres objectifs : « offrir à l'enfant la possibilité de garder un lien avec l'école, le collège ou le lycée qu'il fréquente, de lui



L'an dernier, une centaine d'enfants et adolescents vosgiens ont pu suivre une scolarité à domicile grâce à ce service.

éviter l'isolement, ainsi qu'à sa famille, et de préparer sa reprise scolaire. Bref, l'aider à

« L'initiative a pour objectif d'offrir à l'enfant de garder un lien avec l'école, le collège ou le lycée qu'il fréquente, de lui éviter l'isolement, ainsi qu'à sa famille, et de préparer sa reprise scolaire. »

anticiper d'éventuelles difficultés scolaires ». L'action est essentielle, porteuse de sens en tout cas.

Pour en bénéficier, le processus est bien défini. Dans le cadre d'une convention signée avec l'inspection

académique des Vosges, deux personnes travaillent aux PEP 88 (Pupilles de l'ensei-

gnement public des Vosges) pour gérer ce service. La demande d'aide peut « émaner d'un établissement hospitalier ou d'un établissement scolaire, mais une confirmation de la famille est bien sûr indispensable ». L'élève concerné est alors signalé à la médecine scolaire de l'inspection académique qui doit donner son accord.

Il reste ensuite, une fois celui-ci donné, à rechercher des enseignants issus de l'Education nationale (retraités ou actifs), pour la plupart bénévoles, pour assurer les cours.

Rien pour autant n'est laissé au hasard. Il s'agit bien en effet d'engager une concertation entre les deux équipes pédagogiques de l'école d'origine et les enseignants du Sapad, qui, eux, travaillent également en lien avec la famille. On y traite des « champs de compétences visés dans les matières concernées, du nombre d'heures de cours, des supports utilisés... »

Un autre point d'importance tient dans la mise en place d'une communication entre l'élève et sa classe, histoire de « maintenir le lien social ». Le tout peut être aménagé en cas de besoin et fait de toute façon l'objet d'un bilan au terme de l'intervention.

CLAUDE VAUTRIN

PEP 88, une action multiforme

Le Sapad n'est qu'une facette de l'offre de services des PEP 88, qui a développé d'autres actions, en direction de l'enfance. L'Enaf – comme Enfants nouvellement arrivés en France – a été créé pour aider les élèves d'origine étrangère, non francophones, en leur proposant une aide à la scolarité et à l'insertion sociale par l'apprentissage du français.

Cet accompagnement est assuré par des enseignants de l'Education nationale bénévoles, au sein même de l'établissement scolaire de l'élève.

Dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), l'association s'investit dans l'aide aux devoirs après la classe. Tout comme elle intervient aussi en matière de médiation familiale ou de secours d'urgence, via un soutien financier et/ou une aide matérielle aux familles dont les enfants ont été signalés par leur établissement scolaire comme rencontrant des difficultés passagères. D'autres actions spécifiques mobilisent son personnel (cahier de vacances, formation, classes découverte et séjours éducatifs...).

Côté adultes, les PEP 88 s'engagent dans une action d'accompagnement social individualisé, un service destiné aux personnes bénéficiant de minima sociaux. Enfin, l'association gère plusieurs établissements : les Centres médico-psycho-pédagogiques à Epinal (Tél. 03.29.35.00.00) et à Neufchâteau (Tél. 03.29.94.09.09), ainsi que « La Maison », une maison d'enfants à caractère social, à Remoncourt (Tél. 03.29.07.74.19)

• PEP 88 - Association départementale des pupilles de l'enseignement public

1, Place d'Avrinsart 88000 Epinal
Tél. 03.29.81.36.20 - Fax : 03.29.81.36.21

e-mail : adpep88@orange.fr - site : www.adpep88.org

• Service d'assistance pédagogique à domicile
Tél. 03.29.81.36.24